MACON.fr
Mâcon capitale de la Bourgogne du sud

Les inscriptions scolaires

Les écoles maternelles et primaires

La Ville de Mâcon gère les 15 écoles maternelles et 13 écoles primaires publiques de la commune. Plus de 3 000 élèves y sont scolarisés. Elle gère l'entretien et l'aménagement des bâtiments scolaires. La ville compte aussi deux écoles maternelles et deux écoles élémentaires privées qui regroupent plus de 900 élèves. Les écoles des communes associées (Sennecé-les-Mâcon et Saint-Jean-le-Priche) font l'objet d'un Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec l'école de Charbonnières. 200 enfants y sont scolarisés.

Comment inscrire votre enfant ?

La première inscription de votre enfant dans une école maternelle publique se fait au service enfance et vie scolaire de la mairie de Mâcon. La liste des documents à fournir est indiquée dans le formulaire d'inscription téléchargeable ci-dessous.

La mairie vous délivre un certificat d'inscription indiquant l'école où est affecté votre enfant. Il faut ensuite vous présenter à l'école. L'inscription sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école.

Attention !
Le renouvellement de l'inscription au restaurant scolaire (https://www.macon.fr/macon-et-vous/familles/la-vie-scolaire/les-restaurants-scolaires) et à la garderie scolaire (https://www.macon.fr/macon-et-vous/familles/la-vie-scolaire/les-garderies-scolaires) est OBLIGATOIRE avant chaque rentrée scolaire.

HÔTEL DE VILLE DE MÂCON
Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273